



## **Politique d'allocation pour l'utilisation de voiturette personnelle**

### **But**

La présente politique a pour but de compenser les frais reliés à l'utilisation de voiturette personnelle.

### **Principes directeurs**

Le remboursement ne doit pas avoir pour effet de générer des revenus pour les réclamants.

Seules les personnes dans les positions identifiées dans ce document peuvent bénéficier de remboursement.

### **Champs d'application**

La présente politique, sous la responsabilité de la trésorière du Parc, s'applique aux membres du conseil d'administration et au directeur / directrice du comité des loisirs utilisant leur voiturette personnelle pour le service des membres.

### **Fonctionnement**

Les réclamants doivent remplir le formulaire Remboursement voiturette Heritage Village et le remettre à la trésorière du Parc.

### **Taux de remboursement**

Le taux de remboursement sera de 40\$ par mois pour un maximum de 200\$ par année.

### **Entrée en vigueur**

La présente entre en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Diane Rochon  
Secrétaire générale